

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 septembre 2020

COMPTE- RENDU PRESSE

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Stéphanie MAUBÉ, Maire.

Etaient présents :

Stéphanie MAUBÉ, Roland MARESCQ, Céline SAVARY, Lionel LE BERRE, Isabelle THOUMINE, Bruno SALMON, Joëlle GUILLE, Patrick GROSS, Jocelyne DE SOUSA, Antoine LEGOUBEY *procuration à Roland MARESCQ, Agnès VALÈRE, Anne-Marie SAINT, Liliane FRÉRET, Martine AUDRAIN, Ludovic LÉCONTE, Christophe CHAUVEL, Éric LALANDE, Jonathan WAGNER (à partir de la question n° 3), Christiane VULVERT, Jeannine LECHEVALLIER* *procuration à Christiane VULVERT, Hervé de VANSSAY, Jacky VENGEONS, Anne LE GRAND.*

Etaient excusés : /

Etaient absents : **Jonathan WAGNER** jusqu'à la question n°2

Éric LALANDE est désigné secrétaire de séance.

Préambule :

Ajout de questions à l'ordre du jour :

Madame la Maire propose au Conseil Municipal, l'ajout des questions suivantes :

- Désignation d'un représentant de la Commune pour siéger au sein de la CLECT ;
- Désignation des candidats commissaires à la commission intercommunale des Impôts directs (CIID) ;
- Modification de la régie de la cantine scolaire avec évolution du logiciel de gestion du service ;
- Location du logement communal sis au 51 place Sainte Ortaire à Angoville sur Ay ;
- Collecte des ordures ménagères : harmonisation des tarifs sur l'ensemble de la commune nouvelle.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte par 18 voix pour, Mesdames VULVERT, LECHEVALLIER et LE GRAND qui considèrent la question concernant la modification de la régie comme d'ordre financier ne prenant pas part au vote, de modifier l'ordre du jour tel que présenté.

Adoption du procès-verbal du 1^{er} septembre 2020

Adopté à l'unanimité.

Composition des commissions communautaires

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que le forum des commissions a été organisé le samedi 5 septembre afin de permettre aux Conseillers municipaux de s'inscrire sur la commission de leur choix.

La composition des commissions doit respecter la règle qu'un seul élu par commune et par commune peut siéger, le vice-président en charge de la commission n'étant pas pris en compte.

Plusieurs conseillers communaux s'étant inscrits au sein d'une même commission il appartient au Conseil Municipal de choisir le candidat qui sera retenu :

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal retient par 20 voix pour et deux voix contre (Messieurs VENGEONS et de VANSSAY) les conseillers suivants pour siéger aux commissions citées ci-après :

Commission « Aménagement du territoire - Habitat – GEMAPI »

Vice-président : Thierry RENAUD

Se sont portés candidats :

Jacky VENGEONS

Ludovic LECONTE

Conseiller municipal de Lessay retenu : Ludovic LECONTE

Commission « Développement économique et insertion professionnelle »

Vice-président : Jean-Marie POULAIN

Se sont portés candidats :

Christiane VULVERT

Agnès VALÈRE

Lionel LE BERRE

Conseiller municipal de Lessay retenu : Lionel LE BERRE

Commission « Attractivité touristique »

Vice-président : Stéphanie MAUBÉ

Se sont portés candidats :

Anne LE GRAND

Jeannine LECHEVALLIER

Erick LALANDE

Conseiller municipal de Lessay retenu : Erick LALANDE

Commission « Sport, culture et sécurité »

Vice-président : Marc FEDINI

Se sont portés candidats :

Hervé de VANSSAY

SAVARY Céline

Conseillère municipale de Lessay retenue : Céline SAVARY

Commission « Cohésion sociale et Séniors »

Vice-président : Michèle BROCHARD

Se sont portées candidates :

Joëlle GUILLE

Martine AUDRAIN

Conseillère municipale de Lessay retenue : Martine AUDRAIN

Commission « Service à la population, santé et communication »

Vice-président : David CERVANTES

Se sont portées candidates :

Agnès VALÈRE

Anne LE GRAND

Conseillère municipale de Lessay retenue : Agnès VALÈRE

Demande de subvention de fonctionnement par la SPA

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention de fonctionnement adressée par la SPA, société protectrice des Animaux.

Considérant l'utilité de l'activité de l'association Madame la Maire propose de répondre favorablement à cette demande en attribuant à la SPA une subvention de fonctionnement de 200 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'attribuer à la Société Protectrice des Animaux une subvention de 200 € ;
- D'autoriser madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur Jonathan WAGNER

Présentation du dossier de demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection présentée par le Gaec SERRE

Madame la maire informe le Conseil Municipal d'une consultation du public prescrite par l'arrêté préfectoral en date du 9 juillet 2020 portant sur la demande d'enregistrement présentée par le Gaec SERRE de La Feuillie pour l'extension d'un élevage laitier et du plan d'épandage.

La demande est établie pour l'augmentation de l'élevage de vaches laitières de 150 à 240 vaches laitières et leur suite et de la révision du plan d'épandage. Les effluents d'élevage (fumiers de bovins et lisiers) sont valorisés en totalité sur le plan d'épandage qui couvre une superficie de 159.84 hectares dont 15.94 hectares sur le territoire de la Commune de LESSAY.

Madame la Maire fait part au Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral n° 20-129 en date du 9 septembre 2020 portant enregistrement de l'extension d'un élevage laitier.

Avis sur le dossier de demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection présentée par le Gaec du Sapin de Gorges

Madame la maire informe le Conseil Municipal d'une consultation du public prescrite par l'arrêté préfectoral en date du 9 juillet 2020 portant sur la demande d'enregistrement présentée par le Gaec du Sapin de Gorges pour l'extension d'un élevage laitier et du plan d'épandage. Elle précise que le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur ce projet.

La demande est établie pour l'augmentation de l'élevage de vaches laitières à 250 bovins et leur suite et de la révision du plan d'épandage. Les effluents d'élevage (fumiers de bovins et lisiers) sont valorisés en totalité sur le plan d'épandage qui couvre une superficie de 149.10 hectares dont 9.29 hectares sur le territoire de la Commune de LESSAY.

Après en avoir délibéré, considérant que cette exploitation s'inscrit dans une démarche qualitative de production, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à la demande d'extension de l'atelier vaches laitières et modification du plan d'épandage déposé par le GAEC du SAPIN de Gorges.

Avis sur le dossier de demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection présentée par le Gaec Les Grandes Mares de Périers

Madame la Maire informe le Conseil Municipal d'une consultation du public prescrite par l'arrêté préfectoral en date du 9 juillet 2020 portant sur la demande d'enregistrement présentée par le Gaec Des Grandes Mares pour l'extension d'un élevage laitier et du plan d'épandage. Elle précise que le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur ce projet.

La demande est établie pour l'augmentation de l'élevage de vaches laitières de 150 à 200 bovins et leur suite et de la révision du plan d'épandage. Les effluents d'élevage (fumiers de bovins et lisiers) sont valorisés en totalité sur le plan d'épandage qui couvre une superficie de 149.40 hectares dont 61.57 hectares sur le territoire de la Commune de LESSAY.

La discussion porte sur la pertinence des modèles agricoles qui tendent en permanence à l'agrandissement des fermes avec une production intensive peu employeuse de main-d'œuvre.

L'accent est porté sur la situation des zones d'épandage qui selon le plan établi par la DREAL sont situées en zone humide et ne sont pas indiquées comme telles dans le cerfa de déclaration.

Des remarques sont faites concernant la proximité des zones urbanisées du village du Bocage et du risque de nuisances causées par l'augmentation du troupeau (nuisances sonores, olfactives, ...)

Après en avoir délibéré, Monsieur Ludovic LECONTE ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal décide par 16 voix pour, 5 voix contre et une abstention d'émettre un avis favorable à la demande d'extension de l'atelier vaches laitières et modification du plan d'épandage déposé par le GAEC LES GRANDES MARES.

Désignation d'un représentant communal à la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT)

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche a créé la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et sollicite chaque commune pour qu'elle y soit représentée par un membre de son Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Madame Stéphanie MAUBÉ pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Désignation de candidats commissaires à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche a créé, par délibération en date du 22 juillet 2020, la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) pour laquelle une liste de 40 candidats devra être constituée.

Les 40 sièges sont répartis en proportion du nombre de contribuables de la CFE sur la commune en conservant un minimum d'un candidat par commune et un coefficient de plafonnement afin d'obtenir une liste de 40 candidats.

En fonction de ces modalités de calcul, la Commune de Lessay doit désigner trois candidats commissaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, en qualité de candidats commissaires à la Commission Intercommunale des Impôts directs, les élus suivants :

- Monsieur Roland MARESCQ
- Madame Liliane FRERET
- Monsieur Antoine LEGOUBEY

Evolution du logiciel de gestion informatique du service restaurant scolaire

Afin de permettre aux parents de payer les droits de cantine par carte bancaire il convient de faire évoluer le logiciel de la cantine. Madame la Maire présente au Conseil Municipal le devis d'un montant de 1 750.10 € HT soit 2 100.12 € TTC établi par EDENWEB pour établir les modifications nécessaires.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- Valider le devis d'EDENWEB d'un montant de 2 100.12 € TTC établi pour la modification du logiciel ;
- Autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide par 19 voix pour, une abstention (Hervé de VANSSAY), Mesdames VULVERT, LECHEVALLIER et LE GRAND ne prenant pas part au vote.

Information relative au test de création d'un troisième service

Depuis la mise en place des mesures liées à l'épidémie de COVID 19 les groupes d'enfants du premier et second service ont dû être modifiés ce qui conduit à un déséquilibre numérique du second service et à des nuisances sonores accentuées lors du premier service.

Une phase de test a été mise en place depuis lundi 21 septembre pour 15 jours en créant un troisième service : ainsi environ 50 enfants déjeunent à chaque service : le premier à 12h00 pour les enfants de maternelle, le deuxième à 12h30 pour les enfants du 2^{ème} cycle et le dernier à 13h00 pour les enfants du troisième cycle.

Collecte des ordures ménagères : harmonisation des tarifs sur l'ensemble de la commune nouvelle

Suite à la demande du Conseil Municipal d'harmoniser le ramassage des ordures ménagères sur la totalité du territoire de la commune nouvelle, il a été établi que l'incidence financière sera de 7 600 € par an ce qui correspond à une augmentation d'environ 3.5 % de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des habitants de la Commune Nouvelle.

Le Conseil Municipal est invité à confirmer l'application de la répartition de ce surcout à l'ensemble du territoire communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide par 17 voix pour, quatre abstentions (Jonathan WAGNER, Hervé de VANSSAY, Jacky VENGEONS, Anne LE GRAND), Mesdames VULVERT et LECHEVALLIER ne prenant pas part au vote.

Questions diverses :

Bilan de la fête foraine

Au maximum 350 personnes le samedi et 400 personnes le dimanche ont été comptabilisées sur la jauge de 5 000 autorisées.

4 300 € de droits de place ont été encaissés, pour un montant des dépenses de l'ordre de 8 000 €.

Distribution de la réglette de tri, du courrier correspondant et d'un flyer concernant la salubrité publique

La distribution sera assurée par les Elus répartis en secteurs.

Remise en route du bulletin municipal

Objectif : le premier numéro avant Noël.

Affiches incitant à consommer local

Les 5 affiches confectionnées vont être installées prochainement dans les sucettes.

Problèmes sur les lignes téléphoniques décrochées

Un point de situation est fait concernant les demandes d'intervention transmises à ORANGE pour le rétablissement des lignes secteur Village Es Noel, le Bocage et la Montagne.

La séance est levée à 22h10.